



Achat équipement en UE et TVA

Par RemsFr

Bonjour,

Je suis actuellement AE, je récolte et reverse la TVA chaque mois.

je ne fais que de la prestation de service, je ne vends pas de bien.

Je souhaite acquérir pour mon activité un nouvel ordinateur, et je regarde du côté de l'UE car les offres sont actuellement plus intéressantes niveau prix.

Je peux directement payer HT grâce à mon numéro de TVA intracommunautaire.

Ma question est la suivante:

Est ce que je dois faire quelque chose administrativement? Est ce que je dois payer cette TVA pour la déduire ensuite?

Merci pour vos réponses

Par AGeorges

Bonjour Rems,

Les règles diffèrent autour d'un seuil de 10.000?.

Si votre achat est unique, peut-on supposer que c'est moins ?

Par RemsFr

Bonjour, effectivement, mon achat représente (tour, écran) environ 2400? TTC

Par AGeorges

Rems,

Vous êtes assujetti, vous faites un achat intracommunautaire. Votre vendeur vous facture HT.

Vous êtes en ? (le terme ne me revient pas) disons TVA 0.

Vous calculez la TVA française comme si vous aviez acheté en France.

Vous déclarez deux fois cette TVA, dans chaque compte (collectée/payée). Les deux s'annulent.

Je suppose que vous savez faire. Sinon, vous demandez

Par RemsFr

Cette déclaration se fait lors de ma déclaration mensuelle de TVA 3310?CA3?

Je mets le prix hors taxe dans la case B2

Je fais la somme de A1 (mes prestations de services) et B2 dans 08 (TVA a 20%)

Et la TVA française calculée dans 19?

C'est bien cela?

Par AGeorges

Rems,

Il y a bien longtemps que je n'ai pas rempli une CA3.

Le résultat DOIT être que la TVA intracommunautaire ne change rien à votre balance TVA. Disons que vous la déclarez à la fois dans la TVA payée et la TVA encaissée.